

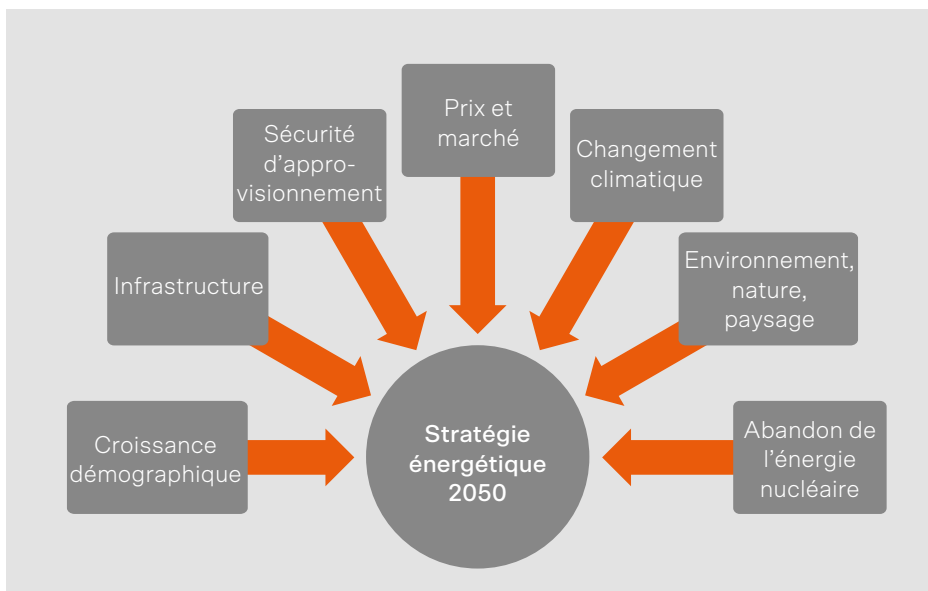
Stratégie énergétique 2050

La stratégie énergétique 2050 est un concept d'approvisionnement énergétique durable pour la Suisse.

On observe, depuis quelques années, de profonds changements dans l'environnement de la politique énergétique internationale. La Suisse s'est engagée à réduire ses émissions de CO₂ dans le cadre de l'accord sur le climat, pour ne plus dépasser 1,5 tonnes de CO₂ par habitant et par an en 2050 (situation 2020: 5,4 tonnes). Par ailleurs, le Conseil fédéral et le Parlement ont décidé d'abandonner progressivement l'énergie nucléaire après la catastrophe nucléaire de Fukushima. Ces développements et décisions ont incité le Conseil fédéral à revoir sa stratégie visant à garantir à long terme un approvisionnement énergétique sûr, bon marché et

respectueux en l'environnement en Suisse. La stratégie énergétique 2050 regroupe les mesures nécessaires.

Pour ce faire, le Conseil fédéral mise sur un renforcement de l'efficacité énergétique et sur une utilisation accrue des énergies renouvelables. Par ailleurs, il veut intensifier la recherche dans le domaine de l'énergie. Dans une seconde phase, le système d'encouragement actuel devra être remplacé par un système incitatif.



Les facteurs influençant la Stratégie énergétique 2050.

Dans la mesure du possible, la Stratégie énergétique 2050 prend en compte les innombrables facteurs qui l'influencent.

Objectifs concrets

Les objectifs de la Stratégie énergétique sont les suivants:

- D'ici à **2035, la consommation d'énergie finale moyenne** par habitant et par an devra reculer de 43 % en regard à l'année de référence 2000, et **la consommation d'électricité de 13 %**. On prévoit **une réduction de la consommation d'énergie finale de 54 %** par personne et par an d'ici à **2050, de 18 %** pour l'électricité.
- La **production électrique issue d'énergies renouvelables**, soit l'éolien, le solaire, la biomasse et la géothermie, devra progresser à **14,5 TWh** d'ici à 2035 et à **24,2 TWh** d'ici à 2050.

Conversion par étapes

Les mesures dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables jouent un rôle central dans la mise en œuvre de la première étape de la Stratégie énergétique 2050. Le potentiel de ces mesures peut être réalisé avec les technologies actuellement disponibles ou prévisibles. Cependant, ces technologies ne permettent d'atteindre que partiellement les objectifs à long terme de la politique énergétique et climatique. C'est la raison pour laquelle, dans la seconde étape, une taxe est prévue sur toutes les énergies à partir de 2020. Le passage du système d'encouragement à un système incitatif devra se faire graduellement. À la différence du système d'encouragement actuel, qui veut soutenir financièrement la construction d'installations d'énergies renouvelables ou l'assainissement de maisons, l'utilisation de l'énergie est taxée dans le système incitatif pour créer, de la sorte, une motivation à l'économiser. Les recettes ainsi réalisées sont ensuite redistribuées à la population et à l'économie.

1^{er} Train de mesures

La première phase de la Stratégie énergétique comprend, en particulier, l'introduction des mesures d'efficacité et le développement des énergies renouvelables.

Mesures d'efficacité

Les objectifs de réduction de la Stratégie énergétique ne peuvent être atteints qu'avec des mesures encourageant l'efficacité énergétique et une utilisation parcimonieuse de l'énergie. Au cours des prochaines années, le Conseil fédéral souhaite obtenir un effet maximum par le biais des mesures ci-après.

1. Extension du programme d'assainissement des bâtiments, notamment en accroissant les moyens financiers disponibles. Ce programme fournit, par exemple, un soutien financier aux propriétaires de bâtiments qui améliorent l'isolation de leur bien immobilier, remplacent les vieilles fenêtres ou chauffent au moyen d'énergies renouvelables. En Suisse, les bâtiments sont responsables de 45 % de la consommation d'énergie et de 24 % des émissions de CO₂ (situation 2019).
2. Augmentation continue des exigences envers les appareils électriques et distinction d'un nombre croissant de groupes de produits au moyen de l'étiquette-énergie. Le consommateur dispose ainsi des informations nécessaires pour acheter des appareils efficaces en termes énergétiques.
3. Renforcement des objectifs d'émissions pour les voitures de tourisme. Le trafic (à l'exception des transports aériens et maritimes internationaux) est responsable de 32 % de la consommation d'énergie finale en Suisse (situation 2019). Raison pour laquelle les mesures sont particulièrement importantes dans ce domaine. Aussi, les émissions de CO₂ des véhicules lors de leur première immatriculation doivent être réduites à

Objectifs de la Stratégie énergétique d'ici à 2035

Consommation d'énergie: -43%
Consommation de courant: -13%
(par habitant)



Électricité issue d'énergies
renouvelables: 14,5 TWh

118g/km à partir de 2021 (selon la procédure d'essai mondiale harmonisée pour les véhicules légers). En 2019, les émissions de CO₂ étaient de 138 g CO₂/km.

4. La taxe sur le CO₂ est un instrument central pour atteindre les objectifs climatiques définis dans la loi. Il s'agit d'une taxe incitative, prélevée depuis 2008 sur les combustibles fossiles comme le mazout de chauffage et le gaz naturel. Le Conseil fédéral propose une augmentation de la redevance dans le cadre de la Stratégie énergétique.

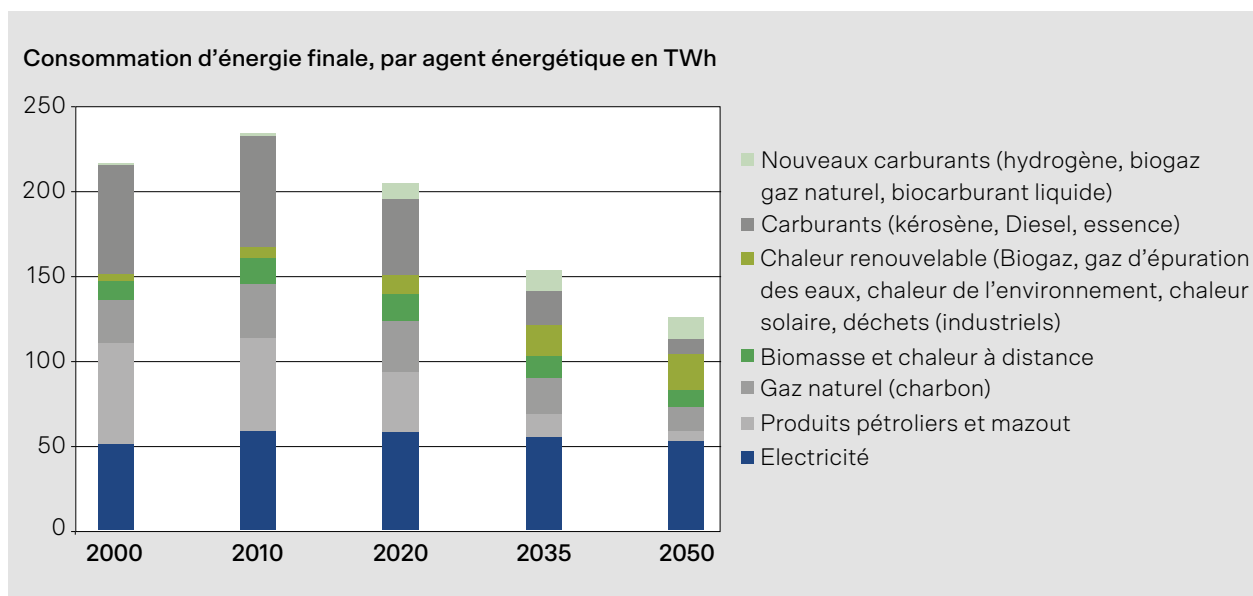
Développement des énergies renouvelables

Le développement des énergies renouvelables vise à réduire la dépendance envers les énergies fossiles et à soutenir l'abandon de l'énergie nucléaire. La part des énergies renouvelables à la production électrique est de près de 61 % (situation 2019), soit 56,4 % d'hydraulique et 6 % de nouvelles énergies renouvelables, pour l'essentiel issues de l'incinération des ordures et des stations d'épuration des eaux. Les nouvelles énergies renouvelables que sont l'éolien, la biomasse et le solaire contribuent à ce jour pour seulement 5,8 % de la production suisse d'électricité, soit 4,2 TWh. Le potentiel écologiquement supportable de la production électrique à partir des nouvelles énergies renouvelables (hors hydroélectricité) d'ici à 2050 est estimé à environ 24 TWh par an. L'hydraulique devrait être

étendue à une quantité annuelle moyenne de 38,6 TWh (situation 2019: 40,5 TWh).

Le Parlement avait déjà décidé en 2007 que la production annuelle de courant à partir d'énergies renouvelables devait être étendue. L'instrument principal servant à atteindre cet objectif avait été l'introduction de la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) en 2009. Les moyens de la RPC sont prévus pour les technologies suivantes: hydraulique (jusqu'à 10 MW), photovoltaïque, éolien, géothermie, biomasse et déchets issus de la biomasse. La «caisse de la RPC» est alimentée par le supplément réseau, versé par les consommateurs d'électricité pour chaque kWh tiré du réseau. Le supplément minimum fixé dans la loi sur l'énergie se montait encore à 0,45 ct./kWh en 2013. Il est passé à 2,3 ct. kWh en 2018, afin de pouvoir verser la RPC à tous les demandeurs ayant droit.

En synergie avec différentes autres mesures de moindre ampleur, cela constitue la base pour la réduction de la consommation d'énergie et la modification du mix énergétique en faveur des énergies renouvelables.



Impact attendu de la Stratégie énergétique sur le mix énergétique final.

«SuisseEnergie»

Le comportement des consommatrices et des consommateurs joue un rôle primordial dans la réalisation de ces objectifs ambitieux. Le changement des comportements constitue un élément central de la stratégie. SuisseEnergie, le programme cadre de l'Office fédéral de l'énergie, soutient les mesures volontaires prises par les acteurs les plus divers et assume un rôle important de sensibilisation et d'information de la population à l'utilisation des énergies renouvelables et à une consommation efficace et parcimonieuse de l'énergie.